Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 1 (1865)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG. JUIN 1865.

1re année. N° 11.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1er et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 20 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1er mars de chaque année. M. Blanc, caissier de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition.

SOMMAIRE : Du mouvement scolaire en Italie. (Suite). — Où allons-nous? — L'Ecole primaire. — Correspondance. — Chronique scolaire.

DU MOUVEMENT SCOLAIRE EN ITALIE.

(Suite.)

En Italie, comme dans bien d'autres pays, la cause de l'instruction publique est fatalement liée aux événements politiques.

Ralentie, paralysée même par les circonstances, la Science pédagogique ne se relève et reprend vie qu'en 1830.

L'impulsion partit de Florence et de l'Académie des *Giorgophiles*, où le marquis Cosimo Ridolfi lut, le 4 avril 1830, un Mémoire sur son Ecole d'agriculture de Melete, où ce gentilhomme faisait lui-même les fonctions de premier instituteur. Deux ans après, un autre initiateur, le vénérable abbé Apporti, de Crémone, fondait un asile pour l'enfance et propageait l'établissement des salles de ce genre dans la Lombardie.

L'ancienne rivale politique de Florence, maintenant sa rivale intellectuelle, Pise devenait un flambeau de l'art pédagogique pour l'Italie cen-

trale. En 1833, sous l'action fécondante d'Apporti, une Ecole enfantine de charité pour les femmes s'ouvrait à Pise, en octobre, dans l'ancien couvent St-Michel, sous la direction de Mlle Adèle Bonhome. Deux ans après, s'y joignait une école supérieure dirigée par Lucrezia Bicci. Dès cette époque, les Pisans entraient en relations directes avec le P. Girard, « cet homme rompu à la philosophie de l'Education » (*uomo versatissimo nella philosophia pedagogica*), et lui faisaient part de leurs scrupules et de leurs craintes sur cette question déjà alors tant controversée des *Punitions*, et qui aujourd'hui encore fait du mauvais sang à tant d'instituteurs.

« Une de mes maximes, écrivait aux Pisans le P. Girard, est de me » passer *autant que possible* de Peines et de Récompenses, et de placer » le mobile de la bonne conduite des écoliers dans la disposition, » l'ordre et les exercices journaliers de l'Ecole elle-même, dans l'in- » dulgence, la sagesse et l'amour paternel des instituteurs. A l'Ecole, » rien ne supplée au défaut de ces qualités essentielles. Si le maître est » aimable, il se fera aimer des enfants et par amour ils feront ce qu'ils » n'eussent jamais fait par crainte des châtiments ou par amour des » récompenses. Les peines irritent et produisent le désir de déguiser la » vérité ou de trouver des faux-fuyants. Il en résulte de plus le dégoût » du travail.

» Les récompenses, de leur côté, sauf celles qui sont pour ainsi parler » intrinsèques au bien, offrent l'inconvénient d'exciter la cupidité et la » vanité chez les uns, la jalousie chez les autres.

» Que le maître témoigne publiquement sa satisfaction aux élèves qui » se conduisent bien et sa désapprobation à ceux qui manquent à leur » devoir; c'est bien, c'est justice. C'est dans la nature et cela rentre » dans l'Education. Je voudrais qu'on fît plus usage de la louange que » du blâme et qu'à l'exemple du Sauveur on fît ressortir le bien plus » que le mal. Une parole d'encouragement suffit parfois à faire triom- » pher le bien, et relève ceux qu'abattrait le blâme.

» N'éteignez pas la mèche qui fume encore. La distribution du local » lui-même peut aider à l'économie des peines et des récompenses. » Cette distribution exige une salle spacieuse bien éclairée et bien » aérée, des tables et des bancs commodes. L'organisation des études » et des exercices est un autre moyen disciplinaire. Il faut faire alterner » les exercices debout et assis, varier et graduer les travaux. »

Après tous ces préliminaires, abordant enfin le point capital de la question : « Que les punitions, disait Girard, soient l'exception et non la règle. »

Un peu plus loin, nous voyons admettre par le P. Girard comme peines pédagogiques le *coin*, la *réprimande solennelle* et la *chambre de réflexion*.

Toutefois la discipline indulgente de Girard trouvait des contradicteurs à Florence même et était regardée comme trop sentimentale par son plus fervent admirateur, l'homme éminent qui a été appelé le Girard de la Toscane, et qui est encore aujourd'hui à la tête de la pédagogie italienne, l'abbé Raphaël Lambruschini.

ALEX. DAGUET.

(A suivre.)

Où allons-nous?

On a l'habitude de considérer l'Allemagne comme la terre classique de la pédagogie. De fait, il n'est aucun pays où l'on déploie une plus grande activité pédagogique, encore que l'Allemagne n'ait produit aucun de ces génies puissants qui ouvrent des voies nouvelles à l'esprit humain. La renaissance lui est venue de l'Italie. Bacon et Locke étaient Anglais; Montaigne et Descartes, Français; Coménius, un Slowaque; Rousseau et Pestalozzi, des Suisses; Mann et Barnard, des Américains. « Serons-nous toujours des bêtes d'Allemands, comme on nous appelle partout, » écrivait Luther aux princes et seigneurs de sa nation pour les engager à s'occuper de l'instruction?

Piquée par ces paroles, l'Allemagne se réveilla. Elle arrive cependant toujours la dernière: c'est dans sa nature. Son principal mérite a consisté et consiste jusqu'à ce jour à élaborer avec une patience extraordinaire et une profondeur de pensée remarquable les grandes idées nées sur un autre sol (1). Mais l'Allemand n'est pas pratique. C'est ce que tout le monde répète et c'est aussi la première impression qui frappe un pédagogue suisse qui parcourt l'Allemagne. Un ami qui a visité les écoles normales de la Prusse y a trouvé des choses que le bon sens populaire et pratique de notre peuple rejetterait sans hésiter. Ne nous engouons donc pas trop de l'Allemagne. C'est un tort qu'on a eu en Suisse, en particulier à Berne et à Zurich, où l'on a accordé des honneurs et une prépondérance à des éléments qu'il eût fallu repousser. Mais les yeux s'ouvrent; on commence à réclamer en faveur de l'élément national, trop longtemps méprisé, et à flétrir nos adultères pédagogiques. Le malaise qui se fait sentir dans le domaine de l'enseignement a fait naître la

(1) Luther et Francke font exception; toutefois, ils furent théologiens avant d'être pédagogues. C'est aussi leurs principes religieux qui les ont poussés, l'un à créer la langue allemande et l'autre à la répandre dans les écoles. Basedow et les philanthropes étaient disciples de Rousseau. Actuellement, l'Allemagne est ou croit être pestalozzienne.

réflexion. Et c'est bien le moins que nous puissions faire ; nous, Suisses, quand l'Allemagne elle-même se plaint de son système d'instruction (1). Il est bon qu'on le sache en pays français, l'Allemagne n'a pas plus foi en sa sagesse qu'en sa science. Les brochures et les articles de doléances augmentent d'années en années. Voici en particulier ce qu'écrivait en 1859 un savant de premier ordre, Alexandre de Humboldt :

« Il est bien difficile aujourd'hui, dit-il, de faire du jeune homme un » individu capable ; l'indépendance de la pensée et la fermeté du carac- » tère sont devenues presque impossibles avec notre système d'études. » J'ai souvent entendu se plaindre que, parmi nos employés ou fonc- » tionnaires, on trouvait bien des travailleurs instruits, mais peu de » personnalités bien trempées et propres à la direction des affaires. Ce » que j'ai lu quelque part, que notre culture scolaire est un lit de Pro- » custe, n'est que trop vrai. On coupe tout ce qui est trop long, et l'on » étire jusqu'à la longueur voulue ce qui est trop court. L'ancien sys- » tème d'études avait bien aussi ses défectuosités, mais il était plus » conforme à la nature ; il permettait au moins à l'individu de se déve- » lopper suivant ses aptitudes et ses besoins. A l'âge de 18 ans, je ne » savais presque rien, et mes maîtres ne pensaient pas qu'on pût faire » grand'chose de moi. Et pourtant cela n'a pas trop mal tourné. Si » j'étais tombé entre les mains de la culture actuelle, elle n'aurait pas » manqué de me ruiner corps et âme.

» On dit proverbialement que trop de cuisiniers gâtent la bouillie. » Chaque professeur a sa branche particulière, et il regarde comme son » devoir le plus sacré de faire un virtuose de chacun de ses élèves, » sans nul égard pour les autres branches ; il agit comme si ses élèves » n'étaient là que pour devenir maîtres dans celle qu'il enseigne. L'élève » bien doué résiste à ce régime : il bourre son intelligence, mais aux » dépens de son cœur et de son caractère. Il s'enorgueillit, il s'enfle de » la vapeur scientifique qu'il aspire ; mais le plus souvent il demeure » sans aptitude pour la vie pratique. Quant à l'élève médiocre, il est » aussi étourdi de tout ce qu'il entend que si une roue de moulin lui » tournait dans la tête. Au lieu de devenir plus intelligent, il devient de » jour en jour plus stupide. On pourrait comparer cette méthode d'édu- » cation à celle que l'on suit pour engraisser les oies : il se forme bien » de la graisse, mais non une chair ferme et solide. Quant à de l'ac- » croissement, il n'en est pas question. Une grande satisfaction de soi- » même, une suffisance qui porte à juger de tout, sont les fruits ordi-

(1) Il est surtout question ici des études secondaires ; mais l'école primaire suit aussi le mouvement, et ce qui se dit de celles-là, n'est pas sans application pour celle-ci.

» naires de cette éducation, comme les traits distincts de notre jeunesse. » La fraîcheur d'esprit, absolument nécessaire pour les études univer- » sitaires, se perd entièrement dans ce système forcé. Les jeunes » intelligences sont comme des boutons de fleurs que l'on aurait plongés » dans de l'eau bouillante : elles ont perdu leur force vitale dans le » chaudron fumant de la moderne éducation. Que de fois j'ai entendu » des professeurs d'université se plaindre de cet affaiblissement des » forces de l'intelligence! Plusieurs fois j'ai entretenu de ce sujet des » personnages haut placés, qui auraient pu opérer des changements utiles » dans notre système d'études; tous étaient d'accord avec moi pour » déplorer le mal que je signalais; mais jusqu'ici aucun remède n'a » encore été employé pour le combattre ; on ne peut pas chez nous » mentir à ce proverbe que j'ai lu quelque part : en Allemagne, il faut » deux siècles pour se défaire d'une stupidité, savoir, un pour la con- » naître, et un pour la mettre de côté. »

Je veux l'avouer sans détour : ces paroles du savant auteur du *Cosmos* m'ont d'abord causé de la surprise. Alexandre de Humboldt, me disais-je, tout savant qu'il est, ne se serait-il pas trompé? n'aurait-il pas du moins exagéré? Les vieillards, que nous ne pouvons trop respecter à cause de leur sagesse et de leur expérience, ont cependant quelquefois le tort de bouder le siècle présent, et de trop admirer le passé. N'oublions pas non plus que dans le réseau social qui nous enserre aujourd'hui de toutes parts, les individualités, les caractères ne peuvent plus s'accentuer comme autrefois : c'est la grande machine qui travaille, et les individus les plus énergiques sont obligés, comme les autres roues, de se mouvoir dans des engrenages déterminés. Au reste, qu'étaient dans leur siècle les grands hommes que nous admirons aujourd'hui : souvent des personnages obscurs, ou des originaux que l'on croyait dangereux, que l'on méprisait ou persécutait. Enfin, pourquoi ne voir que dans les études cette chaudière fumante qui arrête l'élan des intelligences et éteint la vie? Il y a dans la chaudière des choses qui attaquent plus profondément les sources de la vie que ne peut le faire le système d'études : il y a l'esprit de l'enseignement, le scepticisme, les faux systèmes de philosophie et le matérialisme, qui s'étendent comme un sombre nuage sur une grande partie des études. Cette fausse direction donnée aux esprits tarit les sources de l'amour, des bonnes pensées, des hautes aspirations, bien plus que les études forcées. Il y a aussi, par suite de l'abandon des principes vivifiants du christianisme, tout un cortége de passions et de vices qui fermentent dans la chaudière, et qui, à eux seuls, suffiraient pour produire tout le

mal que l'on déplore. Quand un jeune homme, rentré en lui-même, vous raconte dans quel bourbier pataugent les élèves de tel gymnase ou quand on entend un étudiant bien pensant raconter la vie que l'on mène dans telle ou telle université, on ne s'étonne plus de ce que dit M. de Humboldt. Le fait, en lui-même, n'est guère contestable, mais la source du mal me paraît être plus étendue et plus profonde qu'il ne le dit: elle n'est pas seulement d'une nature physique et intellectuelle, elle est aussi morale et religieuse.

Voilà les réflexions que m'ont fait faire les paroles de M. de Humboldt, rapportées plus haut. D'autres pourront en faire de différentes, et je n'insiste pas sur mes vues particulières: on en fera ce qu'on voudra. Admettons, pour concilier toutes les opinions, que M. de Humboldt a vu l'état des choses un peu en noir et que le mal ne provient, comme il le pense, que de notre système d'études, et demandons-nous ce que nous avons à observer, sur le terrain pratique, pour éviter de tomber dans l'excès signalé et condamné.

Il nous faut d'abord éviter de trop charger nos plans d'études. Il vaudrait mieux, dans la règle, qu'ils indiquassent la tâche moyenne que le maximum.

Il faut ensuite que les directeurs d'établissements se tiennent au courant des devoirs que donnent les différents maîtres, et qu'ils empêchent de surcharger les élèves.

Il ne faut pas donner des tâches pour le dimanche, parce que l'homme a besoin d'un jour de repos sur sept. Il est ainsi fait, sa nature l'exige, et c'est pourquoi la religion a consacré le dimanche pour être employé au repos et au service de Dieu. La coutume de donner congé le samedi après midi facilite aux élèves l'observation du jour du repos.

Il nous faut tenir aux vacances; 10-12 semaines par année ne sont pas de trop. Les vacances reposent les intelligences et leur redonnent une nouvelle vigueur. Elles dissipent aussi les mécontentements, les mauvaises impressions et par là renouvellent le cœur et les affections. L'atmosphère de l'école est toujours plus pure après les vacances. Sans doute, les paysans n'ont pas de vacances, mais ils ont de la variété dans leurs occupations et les fortes saisons durent peu. Les industriels non plus n'ont pas de vacances, malgré l'uniformité de leur travail, mais aussi quelle faiblesse physique et morale chez plusieurs et combien qui se déroutent et se soustraient régulièrement à leurs occupations! Le travail de l'école ne peut d'ailleurs être comparé à aucun autre.

Il faut éviter, dans l'enseignement, de forcer les intelligences. Quand on veut contraindre des élèves à comprendre des choses trop difficiles

pour eux, on les fatigue ou les rebute ; on éteint en eux le feu sacré de la science. Je comparerais volontiers l'intelligence de l'enfant à un bouton de fleur: il ne faut pas l'ouvrir de force. Réchauffons-le et prenons patience, l'éclosion arrivera au jour marqué par la nature. Si, trop pressés, nous faisons violence à la nature, nous n'obtenons que des fleurs fanées.

Enfin, quand on voit qu'un élève commence à se fatiguer et à prendre l'étude en aversion, il faudrait pouvoir lui donner du repos pendant un temps plus ou moins long. J'ai fait cette expérience avec une jeune fille de 16 ans qui était à la veille de faire ses études comme institutrice, et cet essai m'a parfaitement réussi. Au bout d'un an employé utilement dans le ménage, elle est retournée à l'école avec une nouvelle vie, un nouveau courage et une beaucoup plus grande maturité d'esprit et de caractère. Pour autant que les circonstances s'y prêteront, je me propose de continuer ce système avec mes propres enfants. Que de jeunes gens, dans les villes, qui auraient besoin d'une année de relâche, d'une année sabbatique pour leur intelligence! Leur corps et leur âme s'en ressentiraient toute leur vie, surtout s'ils pouvaient la passer à la campagne, au sein des occupations champêtres. On forme tant d'établissements pour forger les intelligences : que n'en forme-t-on aussi quelques-uns pour les reposer et pour redonner un peu de ton aux nerfs et aux muscles! Aimé Martin dit que le physicien Fresnel a « remarqué que toutes les fois que quatre générations se succèdent sans se livrer au travail manuel, les enfants qui forment la cinquième génération meurent jeunes et de la poitrine, le travail des bras étant indispensable au développement viable des organes de la respiration. »

En Angleterre et aux Etats-Unis, on tient avant tout à l'éducation physique et morale. L'intelligence ne vient qu'en seconde ligne : l'élève a son manuel, on lui donne sa tâche, on la lui fait réciter, et le reste va comme il peut. L'école (et c'est surtout le cas dans les établissements scientifiques) est plutôt un lieu où il trouve l'occasion et des moyens de s'instruire, qu'un endroit où on l'instruit. Il y a ainsi dans l'éducation anglaise une plus grande liberté et une plus grande spontanéité que dans les études allemandes, et cette spontanéité soutenue et vivifiée par le fonds physique, moral et religieux qui lui sert de base, forme ces caractères énergiques et ces individualités fortement trempées qu'on rencontre fréquemment dans la race anglaise.

Où allons-nous? Ces paroles, qui servent de titre à cet article, doivent encore lui servir de conclusion. J'ai posé une question, je ne l'ai pas

résolue. J'ai voulu simplement provoquer des réflexions sur un sujet qui nous intéresse tous à un très haut degré.

J. Paroz.

L'ÉCOLE PRIMAIRE (1).

Sous ce titre, permettez-moi, Monsieur le Rédacteur, de venir communiquer à mes collègues, à bâtons rompus et telles qu'elles me viennent à l'esprit, les quelques réflexions suivantes, que m'a mis à même de faire une pratique de dix années dans l'enseignement primaire. Vous pensez, sans doute, que je vais répondre à la bienveillante question que vous m'adressez, dans un de vos derniers numéros, à propos de mon article: *L'Ecole et la Famille.* A ce sujet, je vous dirai: Oui, si vous entendez par « la critique de l'Ecole » les lacunes et les abus qui existent encore dans l'enseignement primaire, et qui sont le fait plutôt de notre époque, de notre civilisation et de la manière dont nous envisageons l'étude, que de l'Ecole elle-même, et surtout de ceux qui la dirigent; non, si je devais m'associer à ce concert de récriminations, qui, de nos jours plus que jamais, s'élève contre l'Ecole, et qu'on pourrait caractériser par ces mots, parodie d'un couplet fameux:

« Un vent de Fronde
» Souffle en ce moment,
» Je crois qu'il gronde
» Contre le régent. »

En effet, l'Ecole primaire a le privilége ou le malheur — je ne sais lequel des deux — de servir de point de mire, je ne dirai pas aux attaques, mais aux observations déplacées et souvent malignes de bien des gens. Parce que tout le monde, chez nous du moins, a fait un stage plus ou moins long sur les bancs d'une classe, tout le monde croit avoir le droit de critiquer à tort et à travers ce qui se fait à l'école. Tel, par exemple, qui ne voudrait pas se hasarder à faire la plus petite observation, concernant leur état, au ramoneur qui ramone sa cheminée, au boulanger qui pétrit son pain, au taupier qui prend les taupes de ses prés, ne se fait aucun scrupule de crier à tue-tête, que l'école laisse à désirer, que le maître enseigne mal, qu'il emploie de vieilles méthodes, qu'il punit trop ou trop peu les enfants, qu'il les charge de devoirs domestiques ou bien ne leur donne rien à faire à la maison. Or, vous avouerez que faire chorus dans un pareil refrain, ce serait se battre soi-même et tirer sur ses troupes; je n'ai le courage de faire ni l'un ni l'autre.

Mais ce ne sont pas seulement les gens du peuple, les papas et les mamans qui exercent leur sens critique contre l'école; il est des hommes développés, instruits, des savants mêmes qui les suivent sur ce terrain et les devancent

(1) Le but de ces lignes est tout défensif: homme du métier, je me propose de dire quelques mots d'une matière que tant de profanes traitent *ex professo*.

souvent. Ceux-ci ne tiennent pas seulement des propos en l'air, ils confectionnent des règlements et des programmes, ils écrivent des livres, des brochures, des articles de journaux; sous le fouet de leurs phrases et de leurs arguments pompeux, ils font passer tour à tour ce qu'ils appellent la routine de l'enseignement et la barbarie des maîtres. Et que mettent-ils à la place? Des choses irréalisables, des utopies : rien.

Personne plus que moi, je le déclare en toute franchise, n'a de respect et d'admiration pour la théorie; je m'incline volontiers devant la science, je l'admire et je l'envie. Mais je crois aussi que la pratique a son mérite. C'est la main sans laquelle la tête la mieux meublée, comme dit Montaigne, abandonnée à elle-même ne peut rien produire. Je sais aussi que, tranquille dans un cabinet, les pieds au chaud et la tête bien reposée, sans souci, sans bruit que le tic-tac monotone d'une pendule, une bibliothèque bien garnie autour de soi, il est facile de tracer sur un papier satiné les plus belles idées spéculatives; mais sortez un peu, messieurs les théoriciens, allez, par une bise qui vous rougit les mains et une neige qui vous fouette le visage, allez « mettre la main à la pâte, » « forger » et vous verrez que c'est un peu différent.

Ceux qui croient que tout n'est que routine dans l'enseignement primaire, et que la discipline n'est si pénible que parce que l'instituteur ne sait pas agir par la persuasion sur le cœur des enfants, se sont-ils jamais trouvés six heures par jour, et cela pendant des années et des années, devant une classe composée d'une cinquantaine d'élèves dont un bon nombre sont revêches, paresseux et indociles? Ont-ils passé par ces moments pénibles et si nombreux dans la vie d'un instituteur, où fatigué de corps, d'esprit et de cœur, celui-ci n'a plus de force ni pour corriger, ni pour enseigner, ni même pour prier? Tant qu'ils ne pourront pas répondre : « oui » je me permettrai de suspecter leur compétence.

J'ai dit plus haut qu'il est des hommes qui pensent que le salut de l'école est dans les règlements et les programmes. Ici, je ne puis m'empêcher de citer ce qu'écrivait naguère, à ce sujet, J. Simon, dans son livre admirable : *L'Ecole.*
« Quant à la toute-puissance des règlements, que nous n'admettons nulle part,
» c'est surtout pour les écoles qu'elle est une dérision! Les règlements peuvent
» être une arme contre l'instituteur incapable ou négligent; ils ne sont qu'une
» lourde entrave pour le maître qui sait son métier et qui l'aime. Il faut être en
» vérité bien aveugle pour attacher tant d'importance à ce que les leçons soient
» récitées de huit à neuf heures, la page d'écriture commencée à neuf heures
» seulement et finie à neuf heures et quart, l'orthographe enseignée dans la
» dernière demi-heure! Sommes-nous en Chine? Gardez toutes ces belles pres-
» criptions pour vos bureaux, où elles sont de mise; et quand vous investissez
» un homme de la mission de faire des citoyens, laissez-lui assez de liberté dans
» sa fonction, assez d'indépendance dans sa position, pour qu'il se sente respon-
» sable et capable.... Le jour où vous serez sûrs qu'il y a dans chaque école un
» homme suffisamment éclairé et profondément dévoué, soyez tranquille sur

» vous-mêmes et sur l'avenir du pays; et si ce jour-là on peut entasser en un » monceau les règlements, les circulaires, les comptes-rendus de quinzaine et de » trimestre et toutes les paperasses de la science pédagogique, qu'on en fasse » un feu de joie. L'école n'est ni un régiment, ni un couvent, ni un bureau; c'est » une famille! »

A. Biolley.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE.

Lausanne, 5 mai 1865.

Monsieur le Rédacteur,

Une réforme scolaire s'accomplit chez nous au milieu d'opinions et d'appréciations fort divergentes. Espérons qu'elle produira néanmoins de bons résultats. Je ne veux point m'attacher aujourd'hui à une appréciation qui serait plus ou moins hasardée et basée sur des hypothèses. Il faut attendre pour voir la loi et les hommes à l'œuvre.

Avec le premier mai était donc exécutoire la nouvelle loi sur l'instruction primaire de notre canton. Par cette nouvelle loi scolaire, la position du corps enseignant primaire a été notablement améliorée. Nos régents et régentes, ayant un avenir moins incertain, moins casuel, pourront désormais vaquer à leurs fonctions, dit la *Patrie,* avec plus de gaieté de cœur et plus de liberté d'esprit et par conséquent avec plus de succès. Je résumerai plus bas les points essentiels de la nouvelle loi qui peuvent intéresser les lecteurs de l'*Educateur*.

Les examens de printemps ont eu lieu cette semaine pour l'obtention du brevet de capacité. Sur 22 aspirants élèves de l'école normale, 11 seulement, si nous sommes bien renseigné, ont été brevetés, dont 7 instituteurs et 6 institutrices. Prochainement aura lieu l'examen des aspirants et aspirantes au brevet qui n'ont pas suivi les cours de l'école normale. On nous dit qu'il y a actuellement déjà 24 inscriptions de cette nature. Les épreuves pour les promotions des élèves de l'école normale ont lieu dans ce moment en présence de la commission d'examen nommée par le Département de l'instruction publique et des cultes.

Par suite de l'art. 138 de la loi scolaire, tous les fonctionnaires primaires sont soumis à la confirmation par les communes. Jusqu'à ce jour on connait une centaine de non confirmations dont environ 80 instituteurs.

Notre Grand Conseil avait, dans une de ses sessions de l'année 1864, recommandé au Conseil d'Etat les bibliothèques populaires, ce puissant moyen d'instruction et utile auxiliaire de l'école. L'autorité exécutive vient de publier à ce sujet un intéressant rapport. Nous avons, en effet, le plaisir d'y constater l'existence de 105 bibliothèques populaires proprement dites en lecture dans

le canton, auxquelles il faut ajouter encore 11 autres qui sont en voie de formation. Le nombre de volumes que renferment ces bibliothèques est de 45,243.

Quant au genre de ces bibliothèques, dit le rapport, 13 sont purement religieuses et 92 sont mixtes, comprenant des ouvrages divers toujours utiles et moraux. 46 de ces bibliothèques sont antérieures à 1850, 22 ont été fondées depuis cette époque à 1860, et 37 ces quatre dernières années dont 12 en 1864. Le Département de l'instruction publique s'est intéressé à ces bibliothèques par des dons de livres d'auteurs vaudois. Notre Grand Conseil a voté dernièrement un crédit destiné à favoriser ces bibliothèques ainsi que les communes qui seraient intentionnées d'en créer de nouvelles.

L'instruction primaire est obligatoire. Elle est donnée dans les écoles publiques primaires. Une école ne doit pas réunir plus de 60 écoliers sous un même instituteur. Le dédoublement d'une école a lieu par âge, plutôt que par sexe. Dans les communes où il se trouve quarante enfants en âge de recevoir l'instruction primaire publique, il y a, outre l'école de l'instituteur, une école spéciale dans laquelle une maîtresse enseigne aux jeunes filles les ouvrages du sexe et l'économie domestique. Cette école sera tenue toute l'année si le nombre des enfants atteint le chiffre 60.

Les objets d'enseignement sont les suivants : 1. Religion. 2. Langue française. 3. Ecriture. 4. Arithmétique. 5. Géographie. 6. Dessin linéaire. 7. Chant. 8. Histoire nationale et instruction civique. 9. Notions élémentaires de géométrie. 10. Notions élémentaires des sciences naturelles. 11. Gymnastique élémentaire facultative. 12. Pour les filles : Ouvrages du sexe, économie domestique. Les filles sont dispensées de la géométrie, de l'instruction civique et de la gymnastique.

Un programme détaillé ou plan d'enseignement indique le champ à parcourir pour chacun des objets prescrits par la loi, ainsi que le nombre d'heures à y consacrer par semaine. Tous les ouvrages d'enseignement devront être autorisés par l'autorité, par le département de l'instruction publique et adoptés par le Conseil d'Etat. Les objets nécessaires à la tenue d'une école, déterminés par un règlement spécial, sont fournis par la commune à tous les élèves et gratuitement à tous les bourgeois pauvres. Pour être admis à enseigner dans une école publique, il faut être porteur d'un brevet de capacité. Des brevets de capacité sont délivrés deux fois l'année à la suite des épreuves du printemps et de l'automne qu'une commission *ad hoc* fait subir aux aspirants et aspirantes, sur les branches précitées, sur la pédagogie et sur les méthodes d'enseignement. Il y a pour les régents et pour les régentes deux classes de brevets : les brevets de capacité et les brevets provisoires, ces derniers valables pour trois ans. Le porteur d'un brevet provisoire ne peut postuler que des écoles temporaires ou toute autre école primaire qui ne réunit pas plus de 30 enfants. Aucun concours pour la nomination d'un régent ou d'une régente ne peut

avoir lieu dès le 1er octobre au 30 avril suivant. Dans cet intervalle il est pourvu aux besoins d'une école par des mesures provisoires sans concours. L'examen pour une place vacante se fait publiquement devant la commission locale et l'inspecteur de l'arrondissement scolaire. Cet examen est essentiellement sur la méthode. La municipalité qui a assisté en corps ou par délégation à l'examen, réunie à la commission d'inspection, procèdent à l'élection à la majorité absolue des suffrages. L'élection est soumise à la sanction du Département de l'instruction publique et des cultes. Les régents et régentes, nommés définitivement à une régence, sont tenus de la desservir au moins pendant deux ans. Les fonctions de régent dans une école primaire sont incompatibles avec tout autre emploi, sauf dans des cas exceptionnels autorisés par le Département. Les régents se réunissent en conférences dont le nombre et la circonscription sont déterminés par le règlement.

Le minimum du traitement des régents est fixé de la manière suivante:

1° pour un régent pourvu d'un brevet de capacité: 800 francs.

2° pour un régent pourvu d'un brevet provisoire: 500 francs.

Ce traitement est à la charge de la commune. Le traitement des régents sera augmenté suivant les années de service dans la proportion ci-après: de 5 à 10 ans, 50 fr.; de 10 à 15 ans, 100 fr.; de 15 à 20 ans, 150 fr.; de 20 ans en sus, 200 francs. Ces augmentations sont à la charge de l'Etat. Le minimum du traitement des régentes est 500 fr. pour celle pourvue d'un brevet de capacité; de 400 fr. pour celle pourvue d'un brevet provisoire. — L'augmentation allouée par l'Etat pour années de services est fixée comme suit: de 5 à 10 ans, 35 fr.; de 10 à 15 ans, 70 fr.; de 15 à 20 ans, 100 fr.; de 20 ans en sus, 150 francs. Les régents et les régentes perçoivent, en outre, un écolage de 3 fr. par élève. Le traitement fixe est payable tous les mois. Un régent mis hors d'activité pour des circonstances indépendantes de sa volonté, obtient une pension de retraite. Le traitement est fixé par les autorités communales. Il est ensuite soumis à l'approbation du Département compétent.

La commune fournit, en outre, aux régents et aux régentes un logement convenable, un jardin, un plantage et le bois nécessaire pour chauffer l'école. — Il est établi, sous la garantie et par l'intermédiaire de l'Etat, une caisse de retraite en faveur des régents et des régentes devenus émérites par leurs années de service ou par leurs infirmités.

Le canton de Vaud est divisé en trois arrondissements scolaires, placés chacun sous la direction d'un inspecteur. — L'inspecteur est nommé par le Conseil d'Etat, entre les citoyens actifs et membres de l'Eglise nationale; il reçoit un traitement de 2,000 fr., plus une indemnité de route fixée par le règlement.

La Commission d'école de trois ou cinq membres se réunit au moins une fois par mois et chaque fois que l'inspecteur en fait la demande. — Il peut être institué des fêtes scolaires qui ont lieu, chaque année, après la visite du prin-

temps. A cette occasion des prix peuvent être distribués à titre de récompense aux élèves qui les ont mérités par leurs succès, leur assiduité et leur bonne conduite. Les municipalités doivent assister en corps ou par délégation à ces fêtes scolaires.

Le programme des études dans les écoles secondaires comprend la religion, la langue française, la langue allemande, l'écriture et le dessin, l'arithmétique et les éléments d'algèbre et de géométrie, l'histoire nationale et un aperçu d'histoire générale et d'instruction civique; la géographie et la sphère; les sciences naturelles et physiques appliquées à l'agriculture et à l'industrie; la tenue des livres; la musique; les ouvrages du sexe et l'économie domestique pour les filles; la gymnastique. — L'Etat supporte le quart du traitement des instituteurs et des maîtres. Le minimum du traitement de l'instituteur est fixé à 1,400 fr., plus le logement. Il a droit à l'augmentation pour les années de service et à la pension de retraite. — Les élèves d'une école secondaire paient une finance annuelle, sauf les exemptions en faveur des élèves pauvres. — Les régents et régentes porteurs d'un brevet de capacité demeurent au bénéfice de leur brevet. — Les régents et régentes actuellement en fonctions sont soumis à la confirmation dans le délai d'un mois.

La nouvelle loi sur l'instruction publique divisant le canton en trois arrondissements scolaires, le Conseil d'Etat vient d'appeler aux importantes fonctions d'inspecteurs d'écoles M. Henchoz de Loës, député à Aigle, pour le premier arrondissement du Lavaux : Lausanne, Vevey, etc.; M. Roux, de Mont-la-Ville, député, pour l'arrondissement de La-Côte : Morges, Nyon, etc.; et M. Luquiens, d'Yverdon, pour l'inspectorat du Nord : Yverdon, Payerne, Avenches, etc. Ces deux derniers ont fait leurs preuves dans l'enseignement primaire. Ce choix a été fait sur 22 candidats inscrits. Ces fonctions sont incompatibles avec tout autre emploi permanent, et MM. Henchoz et Roux ont donc décliné leur mandat de député (1).

Genève, le 10 mai 1865.

Monsieur,

Tant que l'éducation publique, dans quelque pays que ce soit, ne sera pas dotée d'institutions spéciales où le futur éducateur de la jeunesse puisse acquérir les connaissances nécessaires pour accomplir d'une manière rationnelle sa délicate mission; — tant qu'il y aura des instituteurs dont l'activité, le zèle, le dévouement et même le génie n'auront pas pour appui, pour guide certains

(1) Comme on voit, notre correspondant se borne à analyser et ne formule point de conclusions. Un autre correspondant s'étant annoncé dans l'intervalle, nous attendrons ses appréciations dont nous le prions d'accélérer l'envoi. Car il y a longtemps déjà que l'*Educateur* aurait dû entretenir ses lecteurs de cette matière importante. Mais il était assez naturel de demander à une plume vaudoise l'examen d'une loi qui concerne spécialement les intérêts de ce canton.

la connaissance des lois de la nature, bases immuables de la vraie pédagogie, — le meilleur, le plus puissant moyen que ces instituteurs puissent employer pour s'élever au-dessus de la routine, pour sortir des ténèbres dans lesquelles ils s'agitent d'une manière étrange, pour marcher à pas sûrs vers le but de leur noble mission, ce moyen, dis-je, c'est de se grouper, de s'unir, de s'associer enfin, pour mettre en commun les observations et les idées de chacun d'eux.

Or, ni l'une ni l'autre de ces conditions dans lesquelles l'association serait moins indispensable ne sont encore réalisées. Il y a bien, dans quelques pays de langue française, des *écoles* dites *normales;* mais rien n'est plus anormal que l'éducation qu'on y donne aux élèves-maîtres. De sorte que les instituteurs qui en sont sortis, aussi bien que ceux qui n'y sont jamais entrés et qui ont fait des études analogues, ne sont nullement préparés à féconder leur vocation. Je me borne à parler ici de ceux qui ont cette vocation.

Telle est ma conviction. Aussi, ce fut avec un vif plaisir que j'accueillis l'idée dont quelques instituteurs de la Suisse romande prirent l'initiative, et avec un véritable enthousiasme que je me promis de m'associer à cette idée. J'assistai, dans cette intention, à la réunion qui eut lieu l'année dernière à Genève dans le but de recueillir les adhésions des instituteurs genevois. Par les conversations qui occupèrent cette séance, je pus me convaincre qu'à Genève la saine pédagogie était loin d'être aussi florissante que le feraient supposer l'état des lumières et la culture scientifique de ce pays.

Cette remarque inattendue heurta péniblement les vives sympathies que j'éprouve pour la République genevoise, quoique je ne sois que son hôte, et sans doute aussi à cause de l'hospitalité que j'en reçois. Depuis, j'ai eu bien d'autres occasions de me convaincre de la profonde indifférence que montrent ici bien des gens en matière de pédagogie. Si je cherche la cause de cette indifférence, parmi beaucoup d'autres, je crois surtout remarquer que la nature de l'étude rationnelle de cette science est trop peu connue.

Je crois que les travaux de la Société pédagogique de la Suisse romande, fécondés par des pédagogues sincères et éclairés, peuvent aboutir à faire connaître cette étude, à en inspirer le besoin et peut-être aussi à le satisfaire. C'est cet espoir qui me fait briguer l'honneur d'être reçu parmi les membres de cette Société et d'entrer ainsi en communication d'idées avec eux.

Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

KLEINGUER,

Membre de l'Institut national genevois, membre de la Section de pédagogie de la Société d'études du canton de Genève.

M. Villommet, membre du Comité central de la Société de pédagogie de la Suisse romande, a reçu des instituteurs protestants du département de la Seine

la lettre suivante dont la publication doit intéresser les amis de l'instruction dans les deux pays.

« Paris, 3 mai 1865.

» La Conférence des institutrices et des instituteurs protestants de la Seine a, dans sa séance d'avril, reçu communication de la lettre que vous avez adressée le 15 mars dernier à notre collègue M. Pilate. Les circulaires de la Société des instituteurs de la Suisse romande et les cinq premiers numéros de l'*Educateur* ont également attiré son attention.

» Je viens, Monsieur et cher collègue, au nom de la Conférence vous remercier bien cordialement de l'initiative que vous avez prise auprès des instituteurs de Paris. Ils ont été heureux de recevoir cette marque de confiance et de sympathie que vous leur témoignez et c'est avec bonheur qu'ils serrent la main fraternelle que vous leur tendez par delà les monts.

» Nous croyons comme vous qu'il deviendra possible de constituer un jour entre tous les membres du Corps enseignant une vaste et puissante association.

» Vos vœux et vos efforts hâteront certainement le temps où les mêmes sentiments, les mêmes aspirations réuniront les instituteurs des différents pays en congrès internationaux pour s'occuper en commun de tout ce qui se rapporte à leur mission dans le monde.

» La pensée qui a présidé à la fondation de notre Conférence en 1857 est précisément la même que vous poursuivez aujourd'hui. Nous avons travaillé sur une échelle relativement fort restreinte; car nous n'avons compté que sur le concours des instituteurs protestants du département de la Seine, et, même parmi eux, nos succès n'ont pas répondu à nos espérances. Cependant nous nous sentons encouragés à poursuivre humblement nos travaux. Votre exemple et l'énergie de vos efforts nous seront pour l'avenir un puissant stimulant.

» Nous désirons ardemment cueillir quelques-uns des fruits mûris à l'ombre de votre expérience. De notre côté et dans la mesure de notre influence, nous engagerons nos collègues à travailler avec vous à la prospérité de votre organe pédagogique, l'*Educateur*.. Quelques-uns, nous n'en doutons pas, consentiront à réaliser votre désir en nouant par votre journal des relations fraternelles et suivies avec les instituteurs de la Suisse romande. L'accueil qui a été fait parmi nous à votre feuille a été très sympathique. »

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Lucerne. — Le 3 mai était jour d'examen pour les enfants abandonnés ou vicieux au Sonnenberg, à une lieue et au-dessus de Lucerne. Des délégués de la Société suisse d'utilité publique et des amis des Ecoles s'y étaient rendus. L'épreuve a été très-satisfaisante. Les progrès de ces jeunes gens et leur tenue modeste et sérieuse ont fait la meilleure impression sur l'assistance.

Schaffouse. — Le programme des examens publics des écoles élémentaires et de l'Ecole réale de Schaffouse renferme une dissertation de l'instituteur en chef, Volmar, sur les *Bibliothèques de la jeunesse.* Un avis important est donné aux parents dans ce programme, c'est celui d'empêcher la lecture de livres immoraux et l'amour effréné de la lecture.

St-Gall. — D'après un projet de son Conseil administratif, la commune de Kaltbrunn vient de voter une somme de 10,000 fr. à ajouter à son fonds d'école pour la création d'une troisième école primaire. Exemple à suivre.

Neuchatel. — Pendant l'année 1864-1865 les sections doivent étudier les trois questions suivantes et présenter un rapport aux conférences générales qui auront lieu en septembre 1865, à Neuchâtel :

1° Quels sont les meilleurs moyens à employer par l'instituteur primaire pour exciter l'émulation chez ses élèves ?

2° De la tenue du catalogue de l'école et des diverses rubriques dont il doit se composer pour être complet.

3° Du rôle de l'instituteur hors de sa classe.

De plus, le Comité central neuchâtelois vient d'inviter les sections à étudier les questions N° 1 et 2 posées dans le premier numéro de l'*Educateur*.

Outre l'étude de ces diverses questions, il y a dans chaque séance des leçons données par les membres de la Société, soit sur les diverses branches d'enseignement, soit sur les méthodes d'enseignement, et ces diverses expositions sont ensuite critiquées par les membres présents. Des exercices de chant couronnent ces intimes réunions. Enfin chaque membre peut présenter à l'examen d'un jury nommé annuellement par la Société, des travaux libres, ou répondant à deux questions posées au commencement de l'année par le Comité central. — Pour cette année, ces deux questions sont :

1° Rédaction d'un manuel pour l'enseignement élémentaire du style et de la composition. — 2° Organisation politique de la Suisse à l'époque de la chute de l'ancienne confédération (1798).

Fribourg. — L'ouverture de l'exposition scolaire aura définitivement lieu le 30 mai. Nous en donnerons un petit compte-rendu.

Ouvrages reçus par la rédaction et dont elle rendra compte prochainement :

Egger. Géométrie. — *Beust*. Sur l'Enseignement populaire. — *Michod*. La Suisse comparée. — *Mathis Lussi*. La Réforme du Piano. — *Immer*. Des Bibliothèques populaires.

Avis. — Le IIe Cours des Exercices français de MM. Faivre et Seuret, de Porrentruy, est à la veille de paraître et n'attend que la sanction de l'autorité supérieure.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.